

Conseil municipal du mercredi 6 juillet 2016 : Notre Résumé*

**résumé des élus « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

8 absents (dont 7 de l'équipe majoritaire) : W. Barsanti (pouvoir à P. Waill), J. Cartalade (pouvoir à P. Brunel), R. Desgats (pouvoir à B. Julié), M. Florand (pouvoir à F. Ozeel), V. Leclerc (pouvoir à I. Thiot), L. Morand (pouvoir à S. Onillon), E. Pauvert-Roger (pouvoir à L. Pecastaing), D. Michaud (pouvoir à A. Pichot).

Un nouvel élu fait son apparition au conseil municipal : Monsieur Luc Pecastaing. F. Pelletant le nomme lors de l'appel et lui souhaite la bienvenue sans autre commentaire. *Nous attendrons la dernière limite, après l'approbation des PV et l'examen des décisions municipales, lorsque débutera la lecture du premier rapport, et face à l'absence de tout commentaire de la part de F. Pelletant à ce sujet, pour lui demander d'expliquer cette arrivée. Voir plus loin.*

Au programme : approbation de 2 PV (CM des 30 mars et 27 avril 2016), communication aux élus de **4 décisions municipales** prises par le maire de Linas entre le 13 mai et le 13 juin 2016 (DM 20 → 23/2016), **16 délibérations** (rapports 1 à 16), **4 questions diverses** de la liste « Oxygène » et **5 questions diverses** de la liste « Linas Avant Tout ».

Approbation des PV des 30 mars et 27 avril : les élus de la liste *Linas Avant Tout* votent contre.

Les 4 décisions municipales (DM 20 à 23)

Nous avons une question générale concernant ces 4 décisions municipales : elles concernent toutes des marchés publics et sont signées par F. Pelletant. Or F. Pelletant a officiellement délégué à Bernard Julié, par arrêté (29 février 2016) la délégation de pouvoir qu'il a lui-même obtenue du Conseil Municipal concernant les marchés. B. Julié a signé les 4 premières DM relatives aux marchés et postérieures à cet arrêté (DM n° 14, 15, 16 et 17). Mais les suivantes sont de nouveau signées par F. Pelletant (DM 18, 19 + les 4 ci-dessous). Nous demandons donc quelles sont les modifications apportées par cette sub-délégation ? F. Pelletant n'a jamais assisté aux commissions de marchés, présidées par B. Julié, et n'y assiste toujours pas, il signait toutes les décisions afférentes aux marchés et les signe à nouveau toutes ? Qu'a changé cet arrêté de sub-délégation ?

F. Pelletant : « Il faudrait voir avec le service juridique pour vous donner une réponse complète... Les services préfèrent visiblement que ce soit le maire qui signe... On va voir ce qui a été signé et pas signé et à ce moment-là on vous répondra plus précisément. »

Nous insistons : nous demandons la raison qui a poussé F. Pelletant à sub-déléguer son pouvoir en matière de marchés. Il nous semble être le mieux placé pour la connaître.

F. Pelletant explique qu'il refuse de répondre dans l'immédiat par crainte de nous voir diffuser sa réponse, comme nous l'avons fait par le passé sur d'autres sujets. Il va demander aux services et nous donnera une réponse précise ultérieurement. [\[Note de la rédaction : ???\]](#)

● **DM 20 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école rue de Carcassonne : avenant n°1.** Ce marché a été attribué il y a environ un an à M. Pascal Sallet, architecte (16-18 rue Marcellin Berthelot, 94600 Choisy le Roi). L'enveloppe initialement prévue (1.7 million d'€ HT) est réactualisée (1.899 M€ HT) suite aux modifications qui ont été apportées au projet (étude de sol et de rétention des eaux pluviales, renforcement de l'isolation acoustique, étude thermique). La rémunération de l'architecte étant fixée à 6.5 % de l'enveloppe, le montant de cette rémunération augmente en conséquence (110.5 k€ → 123.4 k€ HT).

● **DM 21 : Marché de fourniture de denrées et confection de repas – avenant n°1.** Le marché a été conclu en 2014 avec la SARL « Restauval de Seine » (14 rue Henri de Latouche, 92290 Châtenay-Malabry) et concerne le restaurant municipal de la ville. Parmi les prestations figurait la prestation « repas du Club des Anciens ». L'avenant supprime cette prestation du marché. Cette prestation fera désormais l'objet de bons de commande du CCAS auprès de Restauval aux mêmes tarifs que ceux du marché avec la commune.

Nous demandons quelle est la raison qui motive cet avenant, et si cela modifie quelque chose d'un point de vue financier pour le CCAS.

Réponse de I. Thiot et S. Onillon : le prestataire est payé directement alors qu'auparavant c'est la commune qui le payait et le CCAS qui remboursait la commune.

● **DM 22 : Conclusion d'un marché de fournitures de bureau pour la Mairie.** Ce marché est conclu avec la société « Alter Buro » (13 rue Jean Palach, 44816 Saint Herblain), fournisseur précédent et unique candidat. Marché à bons de commande. Minimum : 7 k€, **maximum : 30 k€** (HT). Durée : un an renouvelable 3 fois.

● **DM 23 : Conclusion d'un marché de fournitures de bureau et de fournitures éducatives pour le Groupe Scolaire.** Ce marché est conclu avec, par ordre de priorité de commande (marché multi-attributaires), les « Papeteries Pichon » (97 rue Jean Perrin, 42353 La Talaudière) et les « Papeteries La Victoire » (rue racine, 59337 Tourcoing) . Marché à bons de commande. Minimum : 8 k€, **maximum : 35 k€** (HT). Durée : un an renouvelable 3 fois.

Les 16 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

Nous demandons à ce que soit au moins mentionnée lors de cette séance la démission de Corinne Clotteaux, élue de l'équipe majoritaire. Si les conseillers municipaux ont reçu une lettre de Corinne Clotteaux annonçant et expliquant les raisons de sa démission, le public n'est pas informé de cette démission.

F. Pelletant répond : « Le public a bien vu qu'il y avait eu des changements au sein du conseil municipal. Je remarque que vous êtes bien informée puisque vous m'annoncez que Madame Clotteaux a envoyé sa lettre de démission aux autres membres de l'équipe municipale, c'est ça ? D'accord ... »

Nous corrigeons : elle n'a pas envoyé « sa lettre de démission », elle a informé les membres du CM de sa démission par courriel.

F. Pelletant : « Moi je l'ai pas reçu. Par contre j'ai bien reçu sa lettre de démission. Ce qui explique que c'est M. Pecastaing, le suivant sur la liste, qui la remplace. Effectivement je vous ai annoncé l'arrivée de M. Pecastaing, je ne vous ai pas annoncé le départ de Mme Clotteaux »

[Note de la rédaction : le courriel envoyé par Corinne Clotteaux est adressé à « Mesdames, Messieurs les Adjoints, Délégués, Conseillers municipaux de la Mairie de Linas ». Dans ce courriel C. Clotteaux nous informe avoir mûrement réfléchi avant de prendre la décision de démissionner. Elle refuse de participer plus longtemps à la gestion de la ville telle qu'elle se pratique, et ne se reconnaît plus dans un mode de fonctionnement qu'elle juge bien éloigné des valeurs qu'elle défend.]

● **Rapport 1 : Demande de subvention « Plan de Relance » au Conseil Départemental : modification** : ce « Plan de Relance » de l'investissement, mis en place par l'actuel Conseil Départemental, se substitue aux précédents « Contrats Départementaux de Territoire » mis en place en 2012 par le précédent Conseil Général. Le principe est le même : une enveloppe maximale de subvention d'investissement est affectée à chaque commune, et la commune doit déposer un projet d'utilisation de cette subvention. Pour Linas cette enveloppe est de 103 604 €. La part d'autofinancement de la commune ne peut pas être inférieure à 40% du coût de l'investissement, et la commune s'engage à maintenir la destination initiale de l'investissement pendant au moins 10 ans. **Il a été proposé et voté le 27 avril 2016 le projet d'investissement suivant :**

| | Coût de l'opération HT (€) | Montant de la subvention (€) : 60% | A la charge de la commune (€) : 40 % |
|---|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Opération 1 : Travaux d'accessibilité | 86 250 | 51 750 | 34 500 |
| Opération 2 : Terrain multisports (Châtaigneraie) | 67 754 | 40 652 | 27 102 |
| Opération 3 : Tableaux numériques CE2 | 18 670 | 11 202 | 7 468 |
| Total | 172 674 | 103 604 | 69 070 |

Le Conseil Départemental a fait savoir à la commune que le poste « tableaux numériques » était inéligible à la subvention. Il est donc proposé de remplacer cette opération 3 par une autre : le remplacement d'une partie des menuiseries vétustes de l'école maternelle (la baie vitrée du dortoir et une fenêtre de ventilation dans le bureau de la Directrice).

Nouveau projet d'investissement proposé au Conseil Départemental :

| | Coût de l'opération HT (€) | Montant de la subvention (€) : 60% | A la charge de la commune (€) : 40 % |
|---|----------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Opération 1 : Travaux d'accessibilité | 92 491 | 55 495 | 36 996 |
| Opération 2 : Terrain multisports (Châtaigneraie) | 67 754 | 40 652 | 27 102 |
| Opération 3 : Remplacement de menuiseries vétustes à l'école maternelle | 11 250 | 6 750 | 4 500 |
| Total | 171 495 | 102 897 | 68 598 |

● Rapport 2 : Aide aux sinistrés de Longjumeau (4 abstentions des élu-e-s de Linas Avant Tout) : la municipalité a appris par la presse que le Lions Club de Longjumeau coordonnait une opération d'aide aux habitants et aux commerçants ayant souffert des inondations. Une urne destinée à collecter les dons a été déposée à l'accueil de la mairie pendant la semaine précédant la fête de la Ville et pendant la fête. **Il est proposé au conseil de verser une subvention de 1000 € au Lions Club** en soutien aux habitants et commerçants sinistrés de Longjumeau.

Nous faisons remarquer qu'il est question d'une collecte et proposé une subvention. Nous demandons quel a été le résultat de la collecte.

Réponse : 10 €

Christian Lardière (*Linas Avant Tout*) fait remarquer que la boîte à chaussures non fermée qui servait d'urne n'invitait pas à la confiance.

● Rapport 3 : Rapport de la « Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charge » (CLECT) de la communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS) : cette commission s'est réunie le 16 juin 2016 pour décider des sommes qui devaient être reversées aux différentes communes par la CPS (« attribution de compensation »). Cet ajustement fait suite au transfert de compétences des communes vers la communauté d'agglomération. Les communes payaient des cotisations aux missions locales pour l'emploi, et certaines d'entre elles participaient financièrement à la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage : désormais c'est la CPS qui gère ces financements. La CPS reverse donc aux communes concernées les sommes qu'elles ont engagées. **La ville de Linas n'est pas concernée : elle ne payait ni sa cotisation à la mission locale dont elle dépend, ni participation à la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage.**

● Rapport 4 : Subvention au Comité des Oeuvres Sociales (COS). Ce comité est une association permettant aux agents de la Ville d'accéder à des prestations à caractère social, culturel, ou de loisir (*c'est le comité d'entreprise des agents de la Ville*). La subvention perçue en fin d'année 2015 pour financer des activités au cours du premier semestre 2016 est épuisée. Le comité adresse donc une nouvelle demande de subvention à la commune, destinée à financer les activités prévues au second semestre 2016. Montant 6 000€.

● Rapport 5 : Bilan de la concertation sur le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la ville de Linas (pas de vote). Ce bilan a déjà été tiré une première fois (délibération du 9 février 2015). Le PLU ayant été retoqué par les services de l'État en août 2015, il a dû être modifié et la concertation a été ré-ouverte : mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir les remarques du public, exposition de documents graphiques à la mairie, réunion publique le 30 mai 2016. Il est donné acte de la mise en œuvre de cette concertation.

● Rapport 6 : Arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) : il est donc proposé d'arrêter ce PLU pour la seconde fois. Pour rappel, l'élaboration du PLU a été prescrite par délibération le 28 septembre 2010, et le document a été « arrêté » une première fois le 23 mars 2015. Si les services de l'État et les autres personnes publiques associées approuvent ce projet modifié (ils ont 3 mois pour le faire), il sera soumis à enquête publique, a priori donc en octobre 2016, puis à l'approbation du conseil municipal.

Nous posons une question. Lors de la dernière réunion avec les personnes publiques associées qui s'est tenue en mairie (l'une de nous y assistait), les services de l'État ont insisté pour que des modifications soient encore apportées au document. Cette demande contrariait manifestement P. Waill, qui représentait la commune à la réunion. Ces modifications demandées par l'État ont-elles été apportées depuis ?

Réponse de P. Waill : Les services de l'Etat demandaient à ce qu'une OAP soit jointe concernant le projet de constructions sur le site de ITM Entreprises (*Intermarché*) à côté de l'autodrome. Cette OAP a bien été mise en place depuis. *[Une OAP est une Orientation d'Aménagement et de Programmation, une pièce jointe au dossier du PLU qui précise comment la commune souhaite restructurer le quartier concerné. Le représentant de l'Etat a justifié sa demande lors de la réunion par sa volonté de disposer de garanties de la part de la commune]*. P. Waill précise qu'il ne voyait effectivement pas l'intérêt de mettre en place une OAP sur ce secteur de l'ITM dans la mesure où la commune avait la maîtrise foncière des terrains.

● Rapport 7 : Opération ITM : vente des terrains communaux (7 abstentions des élu-e-s minoritaires). La commune est propriétaire de ce site, ex-centre de formation de la société ITM Entreprises situé avenue G. Boillot, et **acheté en 2010 en vue d'y construire une seconde école. Il est proposé de revendre ces terrains** (*cadastrés AM 97 et 98, 2.29 ha*) **au groupe Pierreval (promoteur-aménageur)**. Les parcelles contiguës (*AM 96p et 99*) sont également mises en vente (*propriétaire : l'UTAC-CERAM*) et l'ensemble représente une surface de **2.8 ha, dont 1 ha non constructible d'espace boisé classé**. Le groupe Pierreval a été sélectionné par l'équipe municipale parmi plusieurs candidatures. Il propose de construire **280 logements collectifs dont 70% de logements sociaux**, pour le compte des bailleurs sociaux Efidis et Osica. Montant global de la transaction : 5.6 M€. Pour ce montant la commune cède les terrains et devra financer les travaux de voirie, de réseaux et d'équipements publics rendus nécessaires.

Nous demandons pourquoi, alors que le cahier des charges soumis aux candidats promoteurs imposait un minimum de 50% de logements sociaux, le projet choisi comporte finalement 70% de logements sociaux. Qui a décidé cela et pourquoi ?

Réponse de P. Waill : « C'est une proposition d'équilibrage financier de l'opération, par les aménageurs. » Il explique que l'état du marché immobilier fait que les aménageurs ont intérêt à faire le maximum de logements sociaux et le minimum de logements en accession. Le montant de la transaction était directement lié au taux de logements sociaux. Il ajoute : « Une grosse partie de social était intéressante pour nous. Je rappelle qu'aujourd'hui on a une carence en social importante sur la commune et la division 70/30 nous paraissait cohérente par rapport au secteur ».

Nous faisons remarquer que 70% de logements sociaux, dans un lieu relativement excentré, ce n'est plus de la mixité sociale, c'est le contraire.

Réponse de F. Pelletant : « C'est un des quartiers les plus sympas de la commune, à côté d'un massif boisé, classé, et très bucolique ».

Nous faisons remarquer que c'est juste à côté de l'autodrome, avec ses nuisances importantes, notamment les week end.

Réponse de F. Pelletant : « Nous ne sommes plus dans les années trente avec une course tous les week end. L'autodrome ça reste des activités qui ne sont pas nuisantes. Allez habiter en bordure de la N20, vous allez voir ce que c'est que les bruits de voitures ».

● Rapport 8 : Acquisition amiable d'une parcelle en Espace Boisé Classé. Il s'agit de la parcelle cadastrée AN 45, située chemin des Vallées, d'une surface de 349 m². Achetée par la commune 350 €.

Christian Lardière demande qui est le vendeur et fait remarquer qu'habituellement l'identité du vendeur est indiquée dans les délibérations de ce type.

P. Waill répond ne pas savoir.

● Rapport 9 : Convention avec le Syndicat de l'Orge : partage de données géographiques. La commune a reçu du Syndicat de l'Orge un projet de convention. Cette convention formalise l'échange et l'acquisition de données géographiques entre collectivités publiques. Il est proposé d'approuver cette convention.

● Rapport 10 : Adhésion à la mutuelle « Intériale » (Protection sociale des agents municipaux) : augmentation des cotisations. Cette mutuelle (*mutuelle historique de la Fonction Publique Territoriale*) offre aux agents des garanties en matière de protection sociale et de prévoyance. À ce jour environ 50% des agents de la commune sont adhérents. La commune et le CCAS participaient jusqu'à présent à hauteur de 1€ par agent et par mois. La mutuelle « Intériale » a fait savoir que, suite à des résultats déficitaires, les cotisations des agents augmenteraient de 5% à partir de juillet 2016. Afin de réduire

l'impact de cette augmentation pour les agents, il est proposé **d'augmenter la participation employeur de la commune et du CCAS à 5 € par agent et par mois.**

● **Rapport 11 : Jeunes Espoirs 2016** : il est attribué aux jeunes de la commune qui se sont distingués dans le domaine culturel ou sportif une « indemnité d'encouragement » : 150 € pour une première nomination, 75 € s'il s'agit d'une seconde nomination. Les 6 primés cette année sont : Erel WILSON, proposé par le Conservatoire de Musique (mention Bien en flûte traversière + mention Très Bien avec félicitations du jury en piano), Camille NARCES (Equitation), Ruben BIENAIME, Hogan DEBRUYNE, Théo LE QUELLEC (Boxe française), et Roamin VANRUMBEKE (Escrime, nommé pour la deuxième fois). Il est proposé au conseil d'autoriser F. Pelletant à procéder aux versements des indemnités aux bénéficiaires.

Nous félicitons tous ces jeunes. Nous faisons néanmoins remarquer que ces versements ont déjà été effectués aux bénéficiaires et qu'il aurait été préférable d'attendre le vote du conseil. Les délibérations du conseil municipal ne sont pas censées être des régularisations.

F. Pelletant confirme que le versement doit effectivement suivre la délibération.

P. Brunel intervient : «Si le versement a été fait alors c'est que le percepteur a fait une grosse faute !»

Nous faisons remarquer que le percepteur ne paie que sur demande de la mairie.

P. Brunel affirme ne pas comprendre ce qui s'est passé...

● **Rapport 12 : Demandes de subventions à la Communauté d'agglomération Paris -Saclay (CPS) (7 abstentions des élus minoritaires)**: la commune a transmis 3 dossiers et a reçu les réponses de la CPS :

| Manifestation | Subvention demandée | Subvention accordée |
|--|---------------------|---------------------|
| Marché de Noël – 3 et 4 décembre 2016 | 2176 € | 2176 € |
| Fête de la peinture intercommunale – d'avril à novembre 2016 | 3500 € | 2345 € |
| Les Grandes Heures Automobiles – 24 et 25 septembre 2016 | 4500 € | 0 |

Il est proposé d'approuver les dossiers de demande de subvention ci-dessus.

Nous faisons remarquer que l'on nous demande d'approuver ces demandes alors que les dossiers ont été déjà envoyés et que la réponse a déjà été obtenue. Même remarque que pour la délibération précédente : il aurait été préférable d'attendre le vote du conseil. Les délibérations du conseil municipal ne sont pas censées être des régularisations.

F. Pelletant dit ne pas voir pas où est le problème. Tout cela lui paraît clair. Il propose de modifier la rédaction de la dernière phrase.

Nous lui répondons qu'il ne s'agit pas d'un problème de forme mais d'un problème de fond. On peut tourner la forme dans tous les sens, cela ne changera pas le fait que le conseil municipal n'a pas été consulté sur le choix de ces demandes.

F. Pelletant répond que l'on a toujours procédé comme ça : on fait valider par le conseil après coup pour pouvoir faire enregistrer les recettes en comptabilité.

Christian Lardière insiste : valider une demande n'est pas prendre connaissance de la réponse faite à cette demande.

● **Rapport 13 : Subvention de la commune au club de boxe « Full Contact »** : le club souhaite acquérir du matériel (cordes à sauter, gants, tapis, sac de frappe...) et obtenir un soutien financier pour ses déplacements en compétitions. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1000 €.

Christian Lardière demande quel était le montant de la demande initiale de subvention.

S. Sotche (adjoint en charge du sport) ne souhaite pas ou n'est pas en mesure de répondre.

● Rapport 14 : Tarif de participation aux ateliers floraux (fête de Linas) : des ateliers floraux encadrés par une fleuriste « seront » proposés aux visiteurs de la Fête des Fleurs le dernier weekend de juin. La commune « prendra » à sa charge le coût de l'intervenant ainsi qu'une partie des fournitures. Il est proposé de fixer le tarif demandé à chaque participant : 5 € (TTC) pour un atelier d'une durée de 45 minutes.

Troisième délibération privoée de sens puisque la fête des Fleurs a eu lieu il y a déjà une dizaine de jours, et que les ateliers floraux s'y sont déroulés au tarif de 5 € comme indiqué ici. Nous proposons de l'affecter à la fête de l'année prochaine...

F. Pelletant reconnaît qu'effectivement « c'est un peu bancal ».

● Rapport 15 : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) : renouvellement de la convention tripartite (Ville/ CCAS/ Conseil Départemental): Ce fonds, créé en 1989, vise à soutenir les projets d'insertion des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté. Le CCAS verse **0.50 € par jeune de 18-25 ans** domicilié dans la commune (333 jeunes recensés → le CCAS verse 166.5 € par an à ce fonds). Dans le cadre de la convention, le CCAS, la commune et le CD91 s'engagent à travailler en étroite collaboration au service de l'insertion des jeunes. Il est proposé de renouveler cette convention pour la période 2016-2018.

● Rapport 16 : Mission Locale des Trois Vallées : refus de la Ville de Linas de cotiser. (3 abstentions des élus *Oxygène* et 4 contre des élu-e-s *Linus Avant Tout*) Les Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, créées en 1982, remplissent une mission de service public. Elles accueillent les jeunes de 16 à 25 ans en difficulté et sont chargées de les aider dans toutes leurs démarches d'insertion (formation, emploi, santé, logement...). Elles ont un statut associatif et sont financées uniquement par des fonds publics (Etat, Région, Département, communes...). La Mission Locale des 3 Vallées, localisée à Brétigny, est celle dont dépend la commune de Linas. **En 2013, la municipalité de Linas a décidé de ne plus payer la cotisation qui lui était demandée**, jugée trop élevée (20 k€ /an) en regard du nombre de jeunes Linois bénéficiaires (35 en 2013). Ce refus a été réitéré en 2014 et en 2015. Depuis janvier 2016, c'est la Communauté Paris Saclay qui se retrouve en charge de l'insertion des jeunes et paie les adhésions. **La CPS a souhaité qu'une délibération municipale confirme le refus de Linas de cotiser à sa mission locale.** Il est donc proposé de confirmer ce refus pour les années 2013 et suivantes, et de « dire l'intérêt de la Ville de Linas pour une future adhésion à une Mission Locale mutualisée au sein de la CPS ».

Christian Lardière explique que cette version des faits ne correspond pas à la version du Directeur de la Mission Locale des 3 Vallées, et propose de lire la lettre que ce dernier lui a envoyée : « La Ville de Linas est intégrée au périmètre de responsabilité de la Mission Locale des 3 Vallées depuis sa création en 1991, périmètre fixé par les services de l'État. De 1991 à 2012, Linas s'est toujours acquittée de la contribution financière lui incombant et satisfaisant aux conditions qui régissent les modalités de fonctionnement d'une coopération instaurée entre la Mission Locale et ses communes partenaires selon nos statuts... Depuis 2013 la commune de Linas s'est désengagée de la Mission Locale de manière arbitraire, prétextant que le soutien financier d'une commune à une mission locale n'est pas considéré comme une dépense obligatoire. **Il n'en reste pas moins que notre mission locale a toujours maintenu l'accueil des jeunes Linois, ne souhaitant pas les prendre en otages d'une décision qui leur échappe et pour laquelle ils n'ont pas été consultés alors qu'ils en sont les principaux intéressés.** À ce jour la commune de Linas doit à la ML des 3 vallées la somme de 79 838, 56 € correspondant à l'acquittement de sa contribution financière pour les années 2013, 2014, 2015, et 2016. **En 2015, 77 jeunes Linois dont 53 nouveaux ont été accompagnés par la ML des 3 Vallées** et à ce jour notre association compte 174 jeunes de la commune ayant bénéficié d'un service d'insertion sociale et professionnelle au cours de ces 29 derniers mois. Récemment M. le Maire de Linas a formé le souhait de rejoindre une autre ML, en l'occurrence celle des Ulis... Il est pour le moins surprenant d'observer que le maire de Linas ne souhaite plus coopérer et financer notre ML pour s'engager auprès d'une autre. Il conviendrait d'en connaître les raisons. Je vous serai gré de bien vouloir engager ce débat en conseil municipal... Notre bureau a décidé d'adresser un courrier à tous les jeunes Linois pour les informer du positionnement arbitraire de leur maire à leur égard.. Faute de solution le service actuellement rendu aux jeunes Linois pourrait être suspendu ou modulé, ce que nous regretterions vivement. »

Christian Lardière demande à ce que cette lettre soit jointe au PV et ajoute que le Directeur Départemental du Travail a clairement expliqué à F. Pelletant qu'il ne pouvait changer de ML sans avoir payé sa dette. F. Pelletant sait donc très bien tout cela. Il ne tient qu'à lui d'appeler ce Directeur s'il en doute encore.

Réponse de F. Pelletant : « Je vais faire mieux que ça, Monsieur Lardière. Vous allez voir ... Maintenant nous allons passer au vote.»

Les Questions Diverses

Questions posées par la liste « Oxygène »

- 1> Nous souhaitons que la municipalité organise l'élection d'un Conseil Municipal des Jeunes en partenariat avec les établissements scolaires concernés : l'école primaire de Linas et le collège Paul Fort. Ce type d'élection est généralement organisé au sein des établissements scolaires avec le concours d'un ou plusieurs élus de la commune concernée (au collège Paul Fort une CPE est spécifiquement en charge de ce type d'élections : Mme Besnard). Nous rappelons que la mise en place de ce Conseil Municipal des Jeunes est une promesse électorale de l'équipe majoritaire.

Réponse de F. Pelletant : Mme Bausmayer a commencé à travailler. Celle-ci explique avoir pris des contacts pour mettre en place des ateliers avec les animateurs de la Maison des Jeunes de Linas, ateliers manuels puis ateliers de prévention.

Nous lui demandons quel est le rapport avec l'organisation d'un Conseil Municipal des Jeunes ?

Réponse de F. Pelletant : « Le projet de Conseil Municipal des Jeunes a toujours été en gestation ici à Linas. On ne sait pas pour quelle raison, à chaque fois qu'on essaie de constituer ce CM des jeunes, on a 2-3 jeunes qui se déclarent volontaires. Ce qui a été entrepris par Mme Bausmayer tout récemment puisque **ça date d'une semaine**, c'est d'avoir un premier contact avec les jeunes de la commune au travers du dispositif qui existe au collège Paul Fort **de façon à les identifier et les amener progressivement à s'impliquer** au travers d'une structure qui serait un CM des Jeunes. C'est un projet accepté par le collège (organisation de mini conférences...) à partir du mois de septembre. L'idée de cette démarche est de sensibiliser et réussir à identifier des jeunes qui pourraient s'impliquer dans un CM des Jeunes et dans la commune d'une façon générale. »

Nous faisons remarquer que les autres communes ne procèdent pas du tout comme cela, et la plupart d'entre elles ont un Conseil Municipal des Jeunes qui fonctionne depuis des années.

Réponse de F. Pelletant : « On a essayé de faire comme elles et ça n'a jamais marché ». « Le Conseil Municipal des Jeunes, on n'arrête pas d'en parler depuis 20 ans, c'est l'Arlésienne ».

Nous lui faisons remarquer qu'il ne suffit pas d'en parler, il faut organiser son élection à un moment donné. Il ne faut pas attendre 20 ans que des jeunes viennent spontanément en mairie se déclarer candidats à une élection qui n'a été programmée par personne et dont il n'est question nulle part. La municipalité doit nécessairement prendre l'initiative.

F. Pelletant prétend qu'il y a eu des initiatives par le passé et que ça n'a pas fonctionné.

Nous demandons quelles étaient ces initiatives. Au moins un exemple.

F. Pelletant ne peut donner d'autre exemple que l'ouverture de la Maison des Jeunes (!!).

Christian Lardière confirme que ses enfants n'ont jamais entendu parler d'un projet de Conseil Municipal des Jeunes à Linas tout au long de leur scolarité.

Nous demandons donc s'il est possible que la municipalité informe la Directrice et les élèves de l'Ecole primaire, le Principal et les élèves du Collège Paul Fort, de sa volonté de constituer un Conseil municipal des Jeunes, et lance un appel à candidatures. Est-il possible de faire connaître cette volonté et cet appel à candidatures via le bulletin municipal ?

F. Pelletant refuse : « On va faire avec notre méthode ». « Si vous voulez mettre quelque chose dans le Linas Actualités, vous avez une tribune libre ».

- 2> Concernant le plan d'alignement qui touche la rue de Guillerville : à quel prix la commune rachètera-t-elle le m² aux propriétaires ? Ce prix a-t-il été fixé par le service des Domaines ? Que se passe-t-il lorsque l'alignement impose la destruction d'un bâti ou d'un mur de clôture ?

Réponse de P. Waill : « le prix sera le prix estimé par les domaines – systématiquement (« racheté au prix du terrain agricole » précise F. Pelletant). En cas de clôture, une négociation sera engagée avec les riverains, au coup par coup, en fonction de la nature de la clôture, de la superficie... **Un mur de clôture en pierres meulières ne sera pas reconstruit en pierres meulières**, mais avec des matériaux modernes, aux frais de la commune (« mais il pourrait ne pas l'être » ajoute immédiatement F. Pelletant).

Nous nous inquiétons du caractère équitable de ces négociations individuelles et de la transparence des transactions. Le résultat de ces négociations est-il transparent ?

P. Waill : Bien sûr. Chaque cession de terrain passera en délibération au conseil municipal. F. Pelletant ajoute que ce n'est pas son premier plan d'alignement et que les précédents se sont tous très bien passés.

Nous demandons s'il n'y a pas de bâti concerné par l'alignement.

P. Waill : « **Non**. Parce que là on partirait sur une procédure complètement différente. »

- 3> Concernant le « Groupe Communal de Vigilance » dont la création a été annoncée dans le dernier Linas Actualités : la surveillance « par drone et lunettes infra-rouge » sera-t-elle strictement limitée aux habitations des Linois qui en auront fait la demande ? Quel est le coût prévisionnel de cette surveillance pour la commune ?

F. Pelletant confirme que seules seront surveillées les habitations dont les propriétaires se seront signalés auprès de la mairie. Concernant le coût, les personnes qui constitueront ce groupe de vigilance seront uniquement des bénévoles, et chacun de ces bénévoles ne sera pas équipé de matériel de haute technologie.

- 4> Suite à la question diverse que nous vous avons posée lors de la dernière séance du conseil municipal relative aux trois factures émises par l'association COMPOL en 2015, vous avez affirmé disposer de tous les justificatifs. Nous vous avons demandé par courrier déposé le 11 juin en mairie à consulter ces justificatifs afin de dissiper toute suspicion. Près d'un mois plus tard nous n'avons reçu aucune réponse de votre part. Pouvez-vous nous la donner ce soir ?

F. Pelletant dit que la demande de consultation aurait dû lui être envoyée par la poste en recommandé avec accusé de réception et non déposée à l'accueil de la mairie contre récépissé : c'est le règlement intérieur qui le stipule [règlement dont il est l'auteur, et qui nous a été imposé]. Que par ailleurs il a un mois pour répondre et nous ne sommes pas encore le 11 juillet. Il refuse de répondre à la question posée (Pouvons-nous consulter les justificatifs ?) et déclare que les services s'occupent de notre demande.

[Note de la rédaction : Depuis cette séance du conseil, Damien Rondin, collaborateur de cabinet de F. Pelletant et responsable de la communication du maire, nous a fait parvenir par courriel le 13 juillet une simple liste intitulée « Historique des distributions 2015 ».

Nous avons fait savoir à D. Rondin que cette liste, établie par le responsable du service communication alors que celui-ci est au cœur même de la suspicion qui frappe les factures COMPOL, ne peut en aucun cas constituer un justificatif ou une preuve de la réalité de ces distributions.

Par ailleurs, selon cette liste, la commune de Longjumeau par exemple aurait été couverte de flyers annonçant le loto de la caisse des écoles à Linas, le jeu de piste au départ de la mairie de Linas, la vente de couteaux gravés etc... de janvier à juin 2015. Toutes les villes du canton de Longjumeau auraient été couvertes de la même façon (Champlan, Epinay sur Orge, Saulx les Chartreux ...). Par contre aucune distribution de ces mêmes flyers à Marcoussis, Nozay, Leuville ou Longpont, villes plus voisines mais appartenant à un autre canton. Étrange politique de la Ville.

D. Rondin justifie la première facture COMPOL du 26 février 2015 (10 050 €) par des distributions qui auraient été effectuées entre le 5 janvier et le 16 février alors que le marché n'avait pas encore été attribué à l'association COMPOL + des distributions qui auraient été effectuées entre le 2 et le 31 mars alors que la facture avait déjà été envoyée...

Enfin, le libellé de chacune des 3 factures en cause (toujours : 48 distributions de 4200 exemplaires – tarif brochures – 10 050 € HT) reste totalement sans rapport avec les distributions déclarées dans la liste (Exemple de distribution listée : « 30 janvier 2015 : Longjumeau : flyer loto de Linas = 10 000 ex »).

Face à une liste qui ne justifie en rien les factures suspectes, bien au contraire, nous avons proposé en retour de pouvoir consulter de vrais justificatifs comme les factures d'impression de ces dizaines de milliers de flyers annonçant des évènements purement linois, et qui auraient été distribués sur tout le canton de Longjumeau au premier semestre 2015. Nous attendons une réponse.]

Questions posées par la liste « Linas Avant Tout »

- 1> Avez-vous des nouvelles du courrier envoyé le 20 avril au propriétaire du terrain où se trouve l'ancien garage EUROPA, concernant son obligation de démolir le bâtiment ?
- 2> Pouvez-vous nous donner la date de l'acte de vente pour connaître le retard de ses obligations et quelle action comptez-vous mener pour régler ce problème définitivement ?

Réponse de P. Waill à l'ensemble des 2 questions précédentes : la vente a été réalisée en avril 2015, le propriétaire avait un an pour démolir le garage, au bout d'un an la démolition n'avait pas été faite, courrier à l'acquéreur. L'acquéreur a soulevé un argument de poids : le PLU a été retardé et son dépôt de permis de construire d'autant. Il demande donc un délai supplémentaire pour détruire et procèdera à la destruction dès le PLU validé et opposable.

- 3> Certains trottoirs sont impraticables (4 photos sont jointes à l'appui). Quelle est la politique de contrôle au sein des services techniques pour faire couper les branches et nettoyer les déchets qui envahissent ces trottoirs ?

Réponse de R. Matias : il faut demander aux propriétaires de tailler leurs arbres. F. Pelletant ajoute « Il y a un courrier type qui fonctionne très bien. On va s'en occuper ».

- 4> Concernant la mise en place du Groupe de Vigilance, comment allez-vous évaluer et sélectionner les gens pour leur sang-froid ? La mairie est-elle dans son rôle pour équiper ces gens de drone et lunettes infra-rouge ?

Réponse de F. Pelletant : Régis Desgats va faire des entretiens.

- 5> Des Linois se plaignent du manque de visibilité à la sortie du parking de la mairie ainsi que du rond-point de la tolérance. Avez-vous déjà reçu ce genre de remarques ?

Réponse de R. Matias : cela oblige à s'arrêter et à ralentir. F. Pelletant propose qu'il soit réfléchi à la question.

.....